



CIRCUIT VAPEUR DENIS PAPIN
ASSOCIATION DE MODÉLISME VAPEUR
(OU TOUTE AUTRE ÉNERGIE)
FERROVIAIRE NAVAL ET TERRESTRE DE CHITENAY
Adresse postale : 11c route de la Haye 41120 LES MONTILS
<http://cvdpchitenay.free.fr>

Bourse d'échange « Véhicules à vapeur »
12 juillet 2015 10h à 18h

Matériel à vapeur vive, Trains échelles 1et G, 5'' et 7-1/4
Pièces, accessoires, outillages, documents
- FICHE D'INSCRIPTION -

A retourner au plus vite et avant le 1^{er} juin 2015 par courrier ou par e-mail à jpnicolas53@gmail.com

Nom.....Prénom..... Pays.....

Adresse.....Code postal..... Ville.....

Téléphone :.....adresse e-mail :.....

Je viendrai seul / accompagné de personne(s)

Je serai présent pendant les 4 jours (11 au 14/07) seulement le 12 le.....

Transport :*

Voiture Voiture Voiture + caravane camping car j'aurai 1 remorque

Matériel présenté: (Précisez si vous désirez circuler ou présentation statique)

- Ferroviaire :

5 '' 7''1/4 (45mm) Autres

Désignation, et besoin particulier :

- Routier - Naval ou machines à vapeur fixes :

Type :Echelle :

Désignation, et besoin particulier :

Date arrivée : le.....à..... heure..... **Date de départ** : le.....à.....heure.....

Hébergement * Personnel Sur le site du CVDP (camping car – caravane – tente)

Un repas froid vous est proposé le dimanche 12 juillet

sur le site du CVDP au prix de 10 €(hors boisson)

voulez vous y participer ? si oui indiquez le nombre

de repas _____

Date et signature :

* Cocher les cases concernées



BOURSE D'ÉCHANGE « Véhicules et machines à vapeur » Matériel à vapeur vive, Trains échelles 1 et G, 5'' et 7-1/4'' pièces, accessoires, outillages, documents

ARTICLE 1: Cette Bourse d'échange est proposée dans le cadre des Journées spéciales « Véhicules à vapeur » organisées par le C.V.D.P. les 11-12-13 et 14 juillet sur son terrain de Chitenay, elle concerne principalement le matériel à vapeur vive, modélisme naval, ferroviaire, machines fixes et routier. Par extension le matériel ferroviaire aux échelles 1 ou G, 5'' et 7-1/4'' tous types d'énergies est accepté. Les exposants pourront également présenter des pièces détachées, des accessoires, des outillages ou des documents relatifs au matériel précité.

ARTICLE 2: Pour participer à la manifestation, chaque personne devra être inscrite sur le registre tenu par l'organisateur. Une demande d'inscription est à remplir par exposant. Tous les renseignements se trouvant sur ce bulletin d'inscription, sont obligatoires. Tout bulletin non complet se verra rejeté par l'organisateur.

ARTICLE 3: Pour des raisons pratiques lors de l'accueil des exposants, nous souhaitons que les inscriptions soient envoyées par courriel à l'adresse indiquée. A la suite votre demande, un courriel vous sera retourné. Attention, imprimez ce document, il vous sera demandé à l'entrée et fera office d'attestation sur l'honneur. Pour ceux qui ne peuvent s'inscrire par cette méthode, un bulletin leur sera envoyé sur simple demande.

ARTICLE 4: Le non-respect des prescriptions de l'article 3 du présent règlement sera sanctionné par le refus d'accès à la bourse.

ARTICLE 5: La manifestation est réservé aux particuliers Les demandes d'inscriptions de professionnels ne seront pas acceptés. L'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée

ARTICLE 6: Les exposants doivent respecter la réglementation sur les bourses d'échanges et celui de notre association.

ARTICLE 7: Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité.

ARTICLE 8: Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, dégradations, incendie ou accident.

ARTICLE 9: Les participants s'engagent à respecter: l'Article L 310-2 du code du commerce et l'Article R 321-9 du code pénal

ARTICLE 10: Les exposants à cette bourse d'échange seront placés sous tente sur le terrain du CVDP, des tables pourront être mises à disposition, mais il est recommandé de venir avec son matériel de présentation.

ARTICLE 11: Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre à leur départ.

ARTICLE 12: La participation des exposants est gratuite.

Date et signature :

Informations : jpnicolas53@gmail.com

Tel : 06 07 05 26 32